



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau des finances locales
et du contrôle budgétaire**

Affaire suivie par Nathalie CLÉMENT
☎ : 02 32 76 51 72
✉ : nathalie.clement@seine-maritime.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Rouen, le **25 AOUT 2020**

**Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

à

Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents
de groupements de communes

OBJET : Enveloppe exceptionnelle - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le Gouvernement a décidé une enveloppe exceptionnelle de DSIL pour 2020 et 2021 d'un montant d'un milliard d'euros supplémentaires par la loi de finances du 30 juillet 2020.

Dans ce cadre, je souhaite consacrer en 2020 et en 2021 une part de cette enveloppe supplémentaire au financement de la vidéo-protection des communes et des EPCI à fiscalité propre, en couvrant les dépenses allant des caméras jusqu'aux opérations de génie civil. Ce financement vient en complément des fonds déjà apportées par le FIPDR.

Pour 2020, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir avant le mardi 8 septembre, délai de rigueur, vos projets en la matière via la téléprocédure démarches simplifiées disponible à partir du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-dsil-grandes-priorites-2020>

Si vos projets n'étaient pas suffisamment mûrs pour cette échéance, je vous invite à les déposer en vue d'une prochaine enveloppe qui sera proposée en 2021.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Yvan CORDIER

Copie à : Monsieur le directeur de cabinet